

E 2802(-)1967/78/10
[DoDiS-12155]

*Le Secrétaire général du Département politique, A. Zehnder,
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

Copie
*No*¹

Berne, 27 janvier 1956

Visite de M. Trojanowski, Ministre de Pologne, du 27 janvier 1956

1) J'ai convoqué le Ministre de Pologne ce matin auquel j'ai communiqué notre point de vue relativement aux dernières propositions polonaises concernant la Corée².

J'ai parlé de notre déception, et j'ai mis l'accent sur notre désir de mettre définitivement fin à la fiction d'un contrôle. Ce but ne peut être atteint que par la suppression de toutes les équipes fixes.

Répondant à la question de M. Trojanowski, j'ai dit que nous enverrons une note, mais que j'ai voulu lui expliquer les raisons pour lesquelles nous ne pouvons considérer la note polonaise comme satisfaisante.

1. Cette notice est aussi adressée à J. de Stutz.

2. Le Gouvernement polonais proposait de réduire de quatre à deux les équipes fixes et de six à deux les équipes mobiles de la Commission de Surveillance des Nations Neutres pour l'Armistice en Corée, cf. la lettre de Fuchss à la Division des Affaires politiques du DPF du 24 janvier 1956, E 2200.151(-)1976/88/3.



Visiblement préoccupé par quelque chose d'autre, le Ministre de Pologne ne suivait pas attentivement ce que je lui disais. J'ai été donc obligé de demander qu'il prenne des notes, ce qu'il a fait finalement.

2) A peine a-t-il pris la dernière note qu'il aborda le problème de la réunification de l'Allemagne³ [propositions russes raisonnables dans l'intérêt de tous les voisins de l'Allemagne, idée de la sécurité collective pour contrebalancer les velléités de revanche d'une Allemagne réunifiée et armée]. Il a mis notamment l'accent sur le réarmement de l'Allemagne orientale. La Pologne ne le désire pas, mais elle est obligée à y souscrire à cause du réarmement de l'Allemagne occidentale⁴.

Il n'y a pas de doute: le Gouvernement polonais a chargé ses représentations à l'étranger de communiquer ses préoccupations aux gouvernements des pays voisins de l'Allemagne.

3. *Au sujet de la réunification allemande, cf. RP de A. Huber du 26 janvier 1956, E 2300(-)/9001/94 (DoDiS-11474).*

4. *L'affaire Octogon illustre la problématique du réarmement de l'Allemagne occidentale, cf. N° 35 dans le présent volume.*